

Le Canard Vigilant

Numéro **317** — Mardi 25 août 2020



le Canard  vigilant

Une publication du
syndicat CGT Natixis.

Consultez le site intranet :
<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :
<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Dans ce numéro :

- **Les masques vont devenir obligatoires en entreprise (Infos AFP, Le Monde, ...)** 2
- **Réforme de la Santé au travail : sous prétexte de simplification !** 3
- **Bug MyAnalytics : Service minimum au sein de T&T** 4
- **Suivez toutes les infos en direct sur notre site intranet (ou internet)** 5





Les masques vont devenir obligatoires en entreprise (Infos AFP, Le Monde, ...)

Les masques ça ne fait pas tout !

La ministre du travail, Elisabeth Borne, a annoncé le 18 août aux organisations syndicales que le port du masque serait désormais nécessaire en entreprise, sauf dans les bureaux individuels.

« **Il est nécessaire de systématiser, comme l'a préconisé le Haut Conseil de la santé publique, le port du masque dans tous les espaces de travail qui sont clos et partagés** », comme les « **salles de réunion, couloirs, vestiaires, open spaces** », a-t-elle déclaré à l'issue de deux heures de visioconférence avec les représentants syndicaux et patronaux. Le port du masque ne sera cependant pas obligatoire dans les bureaux individuels, a précisé le ministère à Reuters. Le protocole pour assurer la sécurité des salariés en entreprise n'imposait jusqu'à présent le masque que lorsque la distanciation d'un mètre n'était pas respectée.

La mesure sera consignée « **dans les prochains jours** » dans un « **protocole national pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs en période de Covid-19** », en vue d'une application pour « **la fin août** », a encore expliqué la ministre. Considéré comme un « **équipement individuel de sécurité** », le coût du masque, chirurgical ou en tissu, sera désormais à la charge de l'employeur. En fonction de l'évolution sanitaire et des typologies de locaux d'entreprise, cette mesure pourra souffrir de dérogations après avis des autorités de santé.

Télétravail recommandé

Par ailleurs, des mesures spécifiques, à définir, seront applicables pour l'hébergement des travailleurs saisonniers et dans les abattoirs, qui se sont révélés des foyers de contamination cet été. « **Des réunions vont commencer la semaine prochaine dans plusieurs branches** ».

« **Pas opposé** » à la mesure rendant le masque obligatoire en entreprise, Fabrice Angéi, de la CGT, s'interroge sur la « **qualité des masques** ». « **Il faut une filière de production au niveau national, avec des masques de qualité qu'on peut contrôler**, a-t-il suggéré. **Les masques, ça ne fait pas tout, il faut aussi travailler sur les questions d'organisation du travail, de télétravail et de réduction du temps de travail.** »

Fabrice Angéi sur Youtube : <https://youtu.be/q0GKUki0-AQ>

S'agissant du télétravail, « **on va rester sur les règles d'aujourd'hui : télétravail recommandé dans les zones où le virus circule activement** », a précisé M^{me} Borne, tout en incitant les partenaires à entamer et à accélérer une négociation sur le sujet.



L'exécutif est sur « **une ligne de crête pas évidente à tenir** », avait dit à l'AFP avant la réunion François Asselin, le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. « **Il faut avoir un message de sensibilisation** » et « **en même temps éviter d'envoyer des messages trop anxiogènes qui viendraient gripper l'activité dont tout le monde a besoin** ».



Bref, au cas où notre Direction ne l'aurait pas compris, **l'Ile de France reste une zone où le virus circule activement, le TAD (Travail à distance) y est donc recommandé...**

Réforme de la Santé au travail : sous prétexte de simplification !

Comme d'habitude durant l'été on avance en douce ; Dans le viseur du gouvernement la disparition de la prévention ...

C'est un peu comme quand on veut se débarrasser de son chien et qu'on l'accuse de la rage. Alors au motif de "simplifier" en réalité on va "supprimer" ...

Tout d'abord n'oublions que le **CHSCT a été brutalement supprimé**. Ce Comité d'Hygiène et de Sécurité ainsi que des Conditions de Travail qui exaspérait tant les employeurs parce qu'il ne servait à rien selon eux !!! (... et qu'il les empêchait surtout de faire n'importe quoi).

Maintenant il s'agirait de supprimer le **DUER** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels). C'est juste le bidule qui transpose par écrit l'article R4121-1 du **code du travail** (encore un machin qui sert à rien) et qui se trouve être le point de départ de la démarche de prévention de l'entreprise.

Cela fonctionnera tout de suite mieux si on enlève le point de départ ?!



Bref vous pourrez retrouver cela dans un bon [article](#) qui indique de plus qu'un **CSE** se doit aussi d'être parfois un lieu de confrontation à défaut de valider implicitement toutes les dérives productivistes et/ou managériales que peuvent pondre les directions.

Bug MyAnalytics : Service minimum au sein de T&T

Le message de Big Brother envoyé à de nombreux salariés les avait émus. La réponse est un peu courte ...

On le sait bien il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne risquent pas de se tromper. Mais quand le mal est fait le minimum est de le corriger.

Les faits : Mi-juin un certain nombre de salariés reçoivent un mail de **MyAnalytics** de la suite Microsoft avec un compte rendu d'espionnage d'activités.

Parce qu'il faut dire que MyAnalytics est puissant, il peut vous revenir sur le **temps que vous consacrez** aux réunions, aux mails ainsi que le taux de lecture de ceux que vous envoyez, à une consultation d'internet, à celle de documents ...

Un vrai Big Brother avec une capacité à rapporter phénoménale.



Comme les salariés s'en étaient émus, les IRP ont cherché à connaître les tenants et aboutissants du sujet. Rapidement il nous a été communiqué que c'était une bévée, le **module de surveillance** n'ayant pas vocation à être utilisé au sein de Natixis/BPCE. Nous avons donc demandé une communication rectificative afin de rassurer nos petits camarades sur le fait qu'ils n'étaient pas ~~espionnés~~ analysés (au moins à courte échéance).

L'information est donc partie le 17 août proclamant que "la notification était une erreur de paramétrage" et que l'on s'excusait "de la gêne occasionnée". Bref nous voilà pleinement rassurés !!!

Suivez toutes les infos en direct sur notre site intranet (ou internet)

Restez informés !

Suivez les informations en direct sur notre site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Ou sur notre site internet : <http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Besoin d'un conseil, d'une aide, vous pouvez nous écrire :

cgt@natixis.com ou cgt-natixis@orange.fr